



RCS : NANCY

Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00733

Numéro SIREN : 484 000 682

Nom ou dénomination : ATOUTS CONDUITE

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2015 sous le numéro de dépôt 5841

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

CER FRANCE ADHEO

9 rue de la Vologne
Batiment H
54520 Laxou

V/REF :

N/REF : 2005 B 733 / 2015-A-5841

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 23/12/2015, les actes suivants :

Rapport du commissaire aux comptes relatif à la transformation en date du 18/12/2015
- Changement de forme juridique - SARL en SAS

Concernant la société

ATOUTS CONDUITE
Société à responsabilité limitée
7 bis avenue Jacques Leclerc
54330 Vézelize

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-5841 le 23/12/2015

R.C.S. NANCY 484 000 682 (2005 B 733)

Fait à NANCY le 23/12/2015,
LE GREFFIER ASSOCIE





A.C.R.C. SARL
Assistance Conseils Révision Comptable
Société d'Expertise Comptable au capital de 300 000 Euros
*Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables
de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de COLMAR*

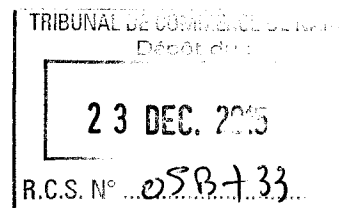
14 rue de Waldkirch - 67600 SELESTAT

☎ 03 88 82 86 00

FAX 03 88 82 46 38

Pascal EHRHARDT
*Gérant - Expert Comptable
Commissaire aux Comptes*

Carole SPATZ
Maria SIMAO-LECCE
Experts-Comptables



ATOUTS CONDUITE

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros

Siège social : 7 bis Avenue Jacques Leclerc

54330 VEZELISE

RCS NANCY 484 000 682

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société ATOUTS CONDUITE, société à
responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.**

ATOUTS CONDUITE

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros

Siège social : 7 bis Avenue Jacques Leclerc

54330 VEZELISE

RCS NANCY 484 000 682

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ATOUTS CONDUITE, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 20 novembre 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2015, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 139 891 €, en croissance de 5.07 % par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 21 643 €, en progression de 67.27 % au regard de celui de l'exercice N-1, des capitaux propres de 60 272 € et un endettement nul.

- Les contrôles effectués ne font pas ressortir de pertes à la date du 30 septembre 2015.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les biens composant l'actif immobilisé n'entraînent pas de remarque de notre part.
- Les capitaux propres s'établissent à 60 272 € au 30 septembre 2015 et sont au moins égaux au montant du capital social de 7 500 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Commissaire aux comptes et à la transformation

Fait à Sélestat, le 18 décembre 2015

Pascal EHRHARDT

Pour la société A.C.R.C

Commissaire aux comptes

